

DEPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE MONTREVEL EN BRESSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE PUBLIQUE
DU 6 JUILLET 2023

Délibération n° 028 - 2023

=====

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 juin
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 19
Président : Jean-Yves BREVET, Maire

Membres présents à la séance : Jean-Yves BREVET – Christelle PERROUD – Christophe DESMARIS - Françoise ROUX – Sébastien RIGAUDIER - Jean-Pierre ROCHE - Jean-Jacques CHAVANNE – Pascale CAVILLON - Bertrand BREVET – Mathilde VERNET – Nina ZACCAGNINO – Fabrice THOMASSON – Stéphanie LAURENCIN - Marie-Noëlle PRUDENT.

Membres excusés ayant donné pouvoir : Annie MIGNOT (Pouvoir donné à Jean-Jacques CHAVANNE) – Mireille GROSSELIN (Pouvoir à Stéphanie LAURENCIN) – Ludovic VINCENT (Pouvoir à Jean-Yves BREVET)

Membre excusé : Pierre-Yves RAVIER – Gaëlle DIMBERTON

Membres présents à la séance : 14

Membres excusés avec un pouvoir : 3

Membres excusés : 2

Secrétaire de séance : Mathilde VERNET

OBJET : ACCES A LA CULTURE – GRATUITE JEUNE PUBLIC

Rapporteur : Christelle PERROUD

Deux partenariats seront réalisés avec la Scène nationale Théâtre de Bourg-en-Bresse pour la présentation de spectacles professionnels le 20 septembre, 18h, cour de l'école élémentaire, et le 6 février à la salle des fêtes (respectivement *More Aura* et *Saga familia*) dans le cadre du dispositif Terr'Ain de jeu.

Il est proposé de valider la gratuité de ces spectacles pour le jeune public montrevellois (billets pris en charge par la Mairie).

Pour tout enfant remplissant l'une des conditions suivantes :

- Résider à Montrevel-en-Bresse et être scolarisé entre la classe de CE2 (*More AURA*) ou CM2 (*Saga familia*) et la classe de 3ème quel que soit l'établissement scolaire,

- Résider dans une commune autre que Montrevel-en-Bresse et être scolarisé en CE2, CM1 ou CM2 (*More Aura*) ou en CM2 (*Saga familia*) au groupe scolaire Simone Veil de Montrevel-en-Bresse.

En réponse à une question, Madame Perroud indique que la communication sera réalisée début septembre et que le directeur de l'école élémentaire a d'ores et déjà été informé.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé,

A l'unanimité,

ACCEPTE la gratuité dans les conditions décrites ci-avant

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.
ET ont signé au registre tous les membres présents.

Je certifie que le présent acte
est exécutoire conformément aux
lois et règlements, après transmission
et publication ou notification.

Pour Copie Certifiée Conforme,
Le Maire,


Jean-Yves BREVET